

Marc LIMOUSIN  
13 Rue de la Gare  
17530 ARVERT  
Tél = 05.46.36.87.41.

Arvert, le 18 août 2022.

Monsieur Philippe SAUVAGEOT

Président de la Commission des C.S.

Commission des C.S.

Atelier de fabrication en été !

Cher Monsieur,

A la carrière de pierre calcaire de CRAZANNES, inexploitée depuis de nombreuses années, située à 20 Km au Nord de SAINTES en Charente Maritime, les autorités touristiques régionales ont institué diverses activités : promenades commentées, ateliers de divers types.

Le jeudi 28 juillet 2022, a été mis en route un atelier "cadran solaire".

Un bloc de calcaire très fin d'environ 21 x 30 x 4 cm est remis à chaque participant pour 9,00 € et quelques outils lui sont prêtés pour réaliser en 2 heures un cadran solaire éventuellement décoré par des motifs de son choix avec des pochoirs.

Mais le modèle proposé est en réalité un cadran canonial à 6 secteurs égaux avec un style à 45°. Pour faire au plus simple pour tout le monde, les participants n'étant pas connaisseurs en gnomonique.

Je trouve regrettable cette approximation, dans l'idée généreuse de promouvoir les cadrons. Les participants ne pourront pas lire l'heure solaire exacte, à part 6<sup>h</sup>, 12<sup>h</sup>, 18<sup>h</sup>, et donc penseront qu'un cadran n'est pas précis.

-- / --

Cet atelier sera certainement renouvelé l'été prochain.

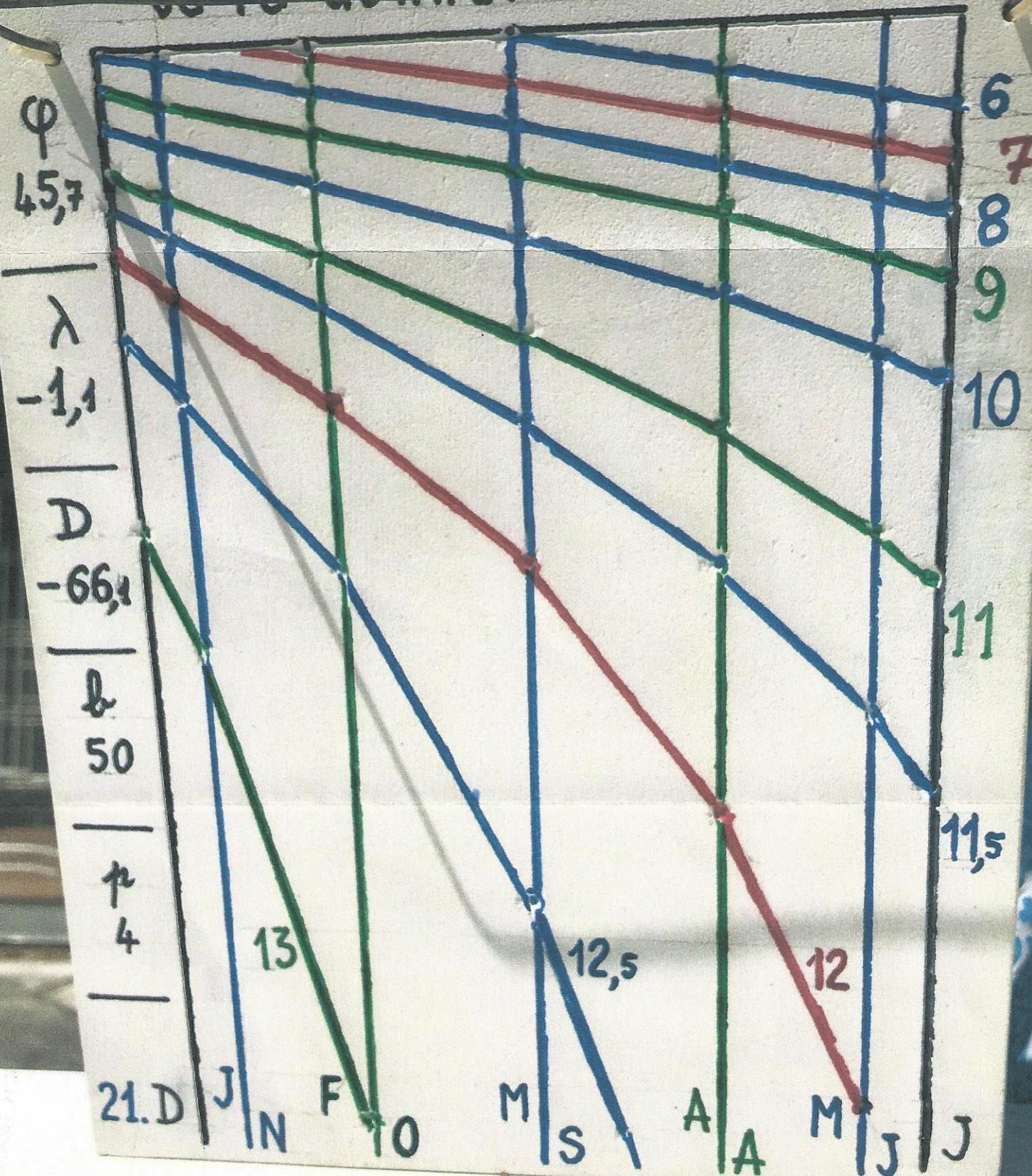
Personnellement, j'avais apporté un calque pour graver  
un cadran plan vertical déclinant unifilaire à fil horizontal  
pour la latitude de mon domicile. (suite étude de Dominique Coccin).  
je tenais à faire connaître à la Commission cette initiative.

Avec mon meilleur souvenir et mes respectueuses salutations,

J. Limousin

Li-joint photo du cadran réalisé.

~~Donne moi la date,  
Je te donnerais l'heure.~~



A 17. ARVERT = 12<sup>h</sup>00 solaire + 05<sup>min</sup>28<sup>sec</sup> éq. temps + 04<sup>min</sup>27<sup>sec</sup> décalage long. + 2<sup>h</sup> heure d'été  
le 10 août 2022.. soit 14<sup>h</sup>09<sup>min</sup>55<sup>sec</sup> heure légale.